

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 212**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Rousset - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966**

## **PRESENTATION**

### **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 28 novembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Rousset pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 30 494 820 € HT pour une subvention totale de 13 722 669 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 2 774 045 € pour un programme de travaux de 6 164 544 € HT, lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014 et la 2<sup>ème</sup> tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 5 515 630 € lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2016 sur une dépense subventionnable fixée à 12 256 956 € HT.

### **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Rousset pour la tranche 2016 de ce contrat, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- L'augmentation de la dépense subventionnable globale des opérations suivantes :
  - Mise aux normes et sécurisation de la station domestique
  - Installation de la vidéo-protection
  
- La diminution de la dépense subventionnable globale des opérations suivantes :
  - Construction d'une nouvelle usine de filtration d'eau potable
  - Agrandissement du groupe scolaire
  - Extension de l'école de musique

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'équilibre général du contrat. Toutefois, elles nécessitent un rééquilibrage des affectations, conformément à l'annexe 2.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2016 sont les suivantes :

- MISE AUX NORMES ET SECURISATION DE LA STATION DOMESTIQUE

La commune souhaite améliorer le fonctionnement de la station d'épuration domestique par la construction d'un nouveau bassin tampon de 1.200 m<sup>3</sup> dont le rôle sera double :

- bassin d'orage pour le stockage d'effluents excédentaires par temps de pluie,
- bassin de secours pour le stockage d'effluents à caractère industriel en cas de détection au niveau de la station d'alerte.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 1 882 845 € HT.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention totale de 517 782 € de la métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 847 280 € pour la tranche 2016.

- AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

La commune souhaite procéder au réaménagement complet du groupe scolaire Albert Jouly qui accueille aujourd'hui 6 classes maternelles et 13 classes primaires.

Le projet comprend la démolition de l'école maternelle à ossature de type « Pailleron » et la construction de nouveaux locaux pouvant accueillir jusqu'à 9 classes.

Une extension de l'école primaire permettra la création de 3 nouvelles classes et de locaux destinés au personnel enseignant et municipal. L'agrandissement du parking sera également prévu.

Le projet prévoit également la construction d'un nouveau gymnase qui permettra notamment d'organiser des compétitions sportives.

Entre le gymnase et l'école maternelle, la création d'un espace vert sous forme de petit square est également prévue.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 9 866 795 € HT.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 2 713 369 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4 440 058 €

- INSTALLATION DE LA VIDEO-PROTECTION

Le projet consiste à équiper la commune d'un système de vidéosurveillance pour une meilleure sécurité publique.

Le dispositif comprendra une quarantaine de caméras réparties sur 18 zones situées dans le village et dans la zone industrielle.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 et 2016, s'élève à 934 900 € HT dont 559 900 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 257 097,5 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 420 705 € dont 251 955 € pour la tranche 2016.

▪ EXTENSION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Espace Musical de Rousset comprend une école de danse et une école de musique dont les locaux sont situés dans un bâtiment de 2 niveaux.

Compte tenu de la forte activité de cette association, la commune souhaite doter l'école de musique d'une surface supplémentaire d'environ 250 m<sup>2</sup>, à édifier sur l'espace parking situé au sud du bâtiment actuel.

L'extension comprendra une grande salle de répétition, une salle de cours, une salle des professeurs, des locaux archives et rangement et des sanitaires.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 et 2016, s'élève à 852 280 €HT dont 332 280 € pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier pour cette opération d'une subvention de 234 377 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 383 526 € dont 149 526 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2014-2016 s'élève à 12 641 820 €HT, réparti comme suit :

- Mise aux normes et sécurisation de la station domestique.....1 882 845 €HT
- Agrandissement du groupe scolaire .....9 866 795 €HT
- Installation d'une vidéo-protection .....559 900 €HT
- Extension de l'école de musique.....332 800 €HT

---

TOTAL 12 641 820 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

2014 : 6 164 544 €HT  
2015 : 11 688 456 €HT  
2016 : 12 641 820 €HT

La participation du Conseil Général pourrait être fixée à 5 688 819 € pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 13 722 669 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune de Rousset en application de la délibération n°58 du 28 novembre 2014.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Rousset, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 5 688 819 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable estimée à 12 641 820 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.
- approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2.

Cette action est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL